

Modèle de notification à adresser au médecin-conseil sur base de l'arrêté royal du 3 juin 2007 portant exécution de l'article 37, § 16bis, alinéa 1er, 3° et alinéa 4, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne les analgésiques.

## LE TITULAIRE

OU APPOSEZ VOTRE VIGNETTE ICI

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° national : .....

## ELÉMENTS À ATTESTER PAR LE MÉDECIN TRAITANT

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le patient mentionné ci-dessus présente une affection chronique qui entraîne des douleurs chroniques (douleur persistante pendant au moins trois mois après un traitement curatif optimal ou persistante après le traitement curatif d'un syndrome de douleur chronique maligne), du type suivant :

- cancers;
- arthrose/arthrite chronique;
- douleurs neurogènes ou neuropathiques, d'origine centrale ou périphérique (y compris sclérose en plaque) ;
- douleurs vasculaires périphériques
- douleurs post-chirurgicales (y compris membres fantômes)
- fibromyalgie

Je tiens à la disposition du médecin-conseil et du service d'évaluation et de contrôle médicaux les éléments de preuve établissant que le patient concerné se trouve dans la situation attestée.

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN TRAITANT (NOM, PRÉNOM, ADRESSE, N° INAMI)

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° INAMI : .....

Cachet et signature du médecin



Pour un traitement plus rapide, renvoyez-nous ce formulaire dûment complété via l'onglet «envoyer un document» de notre guichet en ligne «MyMutualia». Dans ce cas, l'original n'est plus nécessaire.

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), nous vous informons que nous traitons vos données dans le cadre de notre mission de participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, sous la responsabilité de l'UNMN (l'Union nationale des mutualités neutres), responsable du traitement pour les matières fédérales et des SMR des mutualités neutres, responsables de traitement pour les matières régionalisées. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter notre déclaration vie privée ou à nous contacter à [info@mutualia.be](mailto:info@mutualia.be).